

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة الشؤون الخارجية  
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

DIRECTION GENERALE  
DES RELATIONS MULTILATERALES

المديرية العامة  
للعلاقات المتعددة الأطراف

N° 067 /2007/DGRM/ DDHDDASCI/SDDD

15 JAN. 2007

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural  
Direction Générale des Forêts

**Objet :** A/S Projet de « Plan de gestion intégrée du Complexe des zones humides de Guerbes – Sanhadja ».

**Réf :** Notre message n° 2022 du 16/12/2006.

J'ai l'honneur de vous faire tenir, ci-joint, dûment co-signé par le Représentant du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'exemplaire du document portant projet de « Plan de gestion intégrée du Complexe des zones humides de Guerbes – Sanhadja (Wilaya de Skikda) ».



Directeur des Droits de l'Homme du  
Développement Durable et des Affaires  
Sociales et Culturelles Internationales

Lazhar SOUALEM

**GOVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT**

**Projet : ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION INTÉGRÉE  
DU SITE RAMSAR DU COMPLEXE DES ZONES HUMIDES DE GUERBES - SANHADJA**

**Résumé :**

Ce projet s'inscrit dans le cadre des efforts consentis par le Gouvernement algérien dans sa politique nationale de conservation des zones humides et de la biodiversité, de développement durable, de lutte contre la désertification et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Le projet répond aux **objectifs stratégiques** définis dans le cadre du **Millénaire pour le développement**, dans le **2<sup>e</sup> Cadre de Coopération entre le Gouvernement Algérien et le PNUD**, et dans l'**UNDAF-Algérie 2002-2006**, soit :

- la **protection de l'environnement et des ressources naturelles** : par le développement d'instruments de planification permettant d'enrayer le processus de dégradation du milieu naturel et du cadre de vie des populations, et de préserver le patrimoine mondial en termes de biodiversité et de ressources en eaux superficielles, souterraines et marines.
- le **renforcement des ressources et capacités nationales au service du bien-être et au développement social durables** : par des programmes de sensibilisation et de renforcement des capacités, qui rendront disponibles les ressources humaines nécessaires à la conduite des actions de développement et permettront de continuer à améliorer le niveau de vie des populations;
- l'**avancement de la gouvernance**, par : le développement et le renforcement d'instruments de concertation sociale, le renforcement institutionnel, la contribution à l'optimisation du cadre juridique ;
- la **réduction de la pauvreté** en assurant la protection des biens et services procurés par les zones humides, le développement de sources alternatives de production et de revenus.

De plus, le projet s'inscrit dans les objectifs généraux et opérationnels du **Plan stratégique Ramsar 2003-2008**, d'intégration de l'utilisation rationnelle des zones humides dans le développement durable, d'élaboration de plans de gestion et de surveillance, et de promotion de la coopération internationale. Intégrant déjà la plupart des recommandations de la Session technique du **MedWet/Com6**, du 15 décembre 2004, il représentera un projet phare au niveau du bassin méditerranéen.

Il est attendu à la fin du projet de disposer d'un plan de gestion intégré du sous bassin versant de la plaine humide de Guerbès. Il est également attendu de développer deux projets pilotes.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la réalisation de l'objectif stratégique n°3 du plan cadre des Nations Unies pour le développement et la coopération (UNDAF) relatif à la protection de l'environnement et des ressources naturelles. Le projet trouve également son ancrage dans le cadre de coopération de pays (CCP) pour la réalisation de l'objectif de préservation de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie et plus spécifiquement dans les actions relatives à la préservation de la biodiversité et de lutte contre la désertification, en adoptant et mettant en œuvre des programmes nationaux spécifiques.

Décembre 2004

PAGE DE SIGNATURE

Pays : ALGERIE

Effet(s) de l'UNDAF :

1. Protection de l'environnement et des ressources naturelles
2. Renforcement des ressources et capacité nationales au service du bien-être et du développement social durables
3. Avancement de la gouvernance
4. Réduction de la pauvreté

Effets escomptés :

Planification rationnelle et durable de zones humides Ramsar, alliant protection des ressources naturelles et de la biodiversité au développement humain, et contribuant à la mise en œuvre des stratégies nationales de biodiversité, de lutte contre la désertification et de réduction de la pauvreté.

Produit escompté/Indicateurs :

Plan de gestion intégrée du site Ramsar du complexe des zones humides de Guerbes-Sanhadja

Partenaire chargé de la mise en œuvre :

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural – Direction Générale des Forêts

Période du programme : 2<sup>ème</sup> CCP

Composante du programme : Objectifs stratégique n° 3

Titre du projet : Élaboration d'un plan de gestion intégrée du complexe des zones humides de Guerbes-Sanhadja

Numéro du projet :

Durée du projet : 24 mois

Modalité de gestion : NEX

Budget : 390 754 US\$

Frais de services généraux de gestion : 9 046 US\$

**Budget total 399 800US\$**

Ressources allouées :

- Gouvernement  
Cost sharing 160 000 US\$  
GMS 3% 4 800 US\$
- PNUD 160 000 US\$
- WWF 70 754 US\$  
GMS 6% 4 246 US\$
- Autre Donateur  
Co-Financement parallèle  
DGF 94 000 US\$

Date CLEP/CLAP : 20 mars 2006

Approuvé par Gouvernement :



مدير حقوق الإنسان،  
التممية المستدامة والشؤون الاجتماعية  
والثقافية الدولية

محمد سوليم

Approuvé par le PNUD:

Dirk Boberg  
Représentant Résident



20 JUL. 2006

## SECTION I. ELABORATION DE LA DESCRIPTION NARRATIVE

### PARTIE 1 : ANALYSE DE LA SITUATION

Le **complexe des zones humides de Guerbes-Sanhadja**, d'une superficie de 42.100 hectares, situé sur la plaine littorale algérienne, s'étend sur la partie Est de la wilaya de Skikda ( 7°8' – 7°25' E / 36°46' – 37°1' N). Bordé à l'Ouest par les collines côtières de Skikda et à l'Est par le massif côtier de Chetaïbi, anciennement couverts de forêts de chêne liège, le complexe est formé de dépôts éoliens et alluviaux. Des 3 bassins versants qui départagent la zone ('Côtier Kebir Magroun' 03-12, 'Oued Kebir Hammam' 03-11, 'Côtier Filfila' 03-10), celui de 'Côtier Kebir Magroun', communément appelé sous-bassin de l'Oued El Kebir, en couvre la plus grande partie (environ 23.000 ha). Le massif dunaire continental de la plaine de Guerbes, réservoir hydrique d'environ 40 millions de m<sup>3</sup>, comporte une multitude de dépressions et de vallées formant lacs et garâts (marais). À l'Est et au Sud de ce massif, l'Oued El Kebir, colonne vertébrale du complexe des zones humides, et ses affluents alimentent une série de réservoirs d'eau naturels. Les zones de contact dunes – plaines alluviales sont formées de forêts humides ou aulnaies. Ces écosystèmes d'eaux douces intérieures, rares dans le bassin méditerranéen, sont extrêmement riches en biodiversité et abritent un grand nombre de plantes, de poissons, d'oiseaux, de mammifères, de reptiles, d'insectes. Couplés aux écosystèmes marins dont les eaux côtières ont, elles aussi, une grande diversité biologique, ces étangs, plans d'eau dunaires et de plaine alluviales, mares, marais, aulnaies et ripisylve, confèrent au complexe de Guerbes – Sanhadja une valeur particulière lui ayant permis d'être **classé site Ramsar en 2001**. Les 14 zones humides qui le composent sont le lieu de nidification d'espèces figurant sur la liste rouge de l'UICN comme espèces en danger, menacées ou vulnérables. D'après Belair (communication personnelle), le complexe des zones humides recèle simultanément des espèces végétales d'origine biogéographique tropicale (5% des 300 espèces de la flore) ou septentrionale (28%). Afrique subsaharienne et Europe sont donc largement représentées dans cette zone, avec la région méditerranéenne (34%). Sur les 234 taxa typiquement liés aux zones humides continentales, environ 55 espèces végétales du complexe appartiennent au groupe des espèces en voie de raréfaction. De plus, ces hydro-systèmes de Numidie algérienne sont le lieu de passage de plusieurs espèces migratrices. Alors que les milieux d'eau douce sont les lieux privilégiés de migration automnale de certains amphibiens, le delta de l'Oued El Kebir, subissant l'effet du reflux marin, est considéré critique pour l'avifaune hivernante.

Ces caractéristiques exceptionnelles en font - avec le parc national El Kala et les zones humides adjacentes de la côte Est algérienne avec lesquelles il constitue le "Complexe d'El Kala" -, **une des zones humides les plus importantes du Maghreb et du bassin méditerranéen** pour son avifaune d'eau nicheuse et comme site fournissant des exemples représentatifs rares de type de zone humide naturelle.

La croissance démographique, l'expansion des centres habités, et la stratégie nationale de développement agricole reposant sur l'intensification de l'agriculture et la promotion des investissements autour des exploitations agricoles, font peser des menaces importantes sur cette région et contribuent à la dégradation des caractéristiques écologiques du site. 10500 m<sup>3</sup> de rejets d'eaux usées par jour sont déversés en grande partie dans les rivières et oueds par les 23 agglomérations de plus de 10000 habitants qui se trouvent dans les sous bassins-versants influençant le complexe des zones humides. La majorité de la population des 3 communes de la daïra de Ben Azzouz qui couvre le site (communes de Ben Azzouz, La Marsa et Djendel) est cependant rurale et se retrouve éparpillée sur le territoire. Les terres forestières, représentées en grande partie par des maquis et couvrant environ 38% de la superficie de la région, subissent un défrichement pratiqué à grande échelle pour laisser place à des cultures estivales de tomate et de poivron. Compte tenu de la structure sableuse des sols, ceci, combiné à des pratiques culturales inappropriées dans le sens de la pente, à une exploitation des espèces ligneuses comme source de combustible, aux incendies, au déboulement des berges d'oueds, et au pâturage non contrôlé des forêts en été et en automne, ainsi que des zones humides en hiver et au printemps (plus de 49000 bovins et ovins en pâturage extensif en 2004), favorise l'érosion éolienne qui affecterait déjà 42% de la zone (Rapport DGF, 2002). Le défrichement à grande échelle des dunes du cordon dunaire continental au profit de la culture estivale de pastèque, l'abandon progressif de l'agriculture traditionnelle

de subsistance, la construction de routes favorisant l'accès aux dunes et leur exploitation en sablières dans la partie sud (6 gros chantiers), provoquent une fragilisation des dunes et pourraient entraîner l'ensablement d'agglomérations et de terres cultivées. La daïra de Ben Azzouz en subit déjà les conséquences. Les pompages de plus en plus intensifs pour l'irrigation des cultures estivales, ainsi que les méthodes d'irrigation par aspersion pratiquées en plein jour favorisant de fortes pertes par évaporation, appauvrissent la réserve hydrique dunaire considérée comme le 'château d'eau' de la région et pourraient affecter la disponibilité d'eau douce pour la population. Par ailleurs, l'utilisation excessive de produits sanitaires et l'absence de politique claire en matière d'application de la législation (régime foncier agricole, exploitation de la ressource en eau, gestion forestière...) constituent d'autres menaces qui pèsent sur le site.

La nomination du complexe de Guerbes – Sanhadja comme site Ramsar s'inscrit dans une politique nationale de conservation des zones humides et de la biodiversité, de lutte contre la désertification et de développement durable. L'Algérie signataire des conventions internationales de Ramsar, de l'UNCBD, de l'UNCCD, du Patrimoine Mondial, de CITES, du Droit de la Mer, de Barcelone, de Marseille, et de la Stratégie de Séville, compte actuellement 42 sites RAMSAR, 5 réserves de la biosphère, 1 site patrimoine mondial, 3 parcs marins, 11 parcs nationaux et 5 réserves naturelles dont 4 en cours de classement.

Afin d'assurer la mise en œuvre des conventions et des stratégies nationales précitées, l'Algérie s'est dotée d'organes de coordination et d'intermédiation tels le Conseil National de l'Information Géographique (CNIG), le Conseil National de l'Eau, le Conseil National de l'Aménagement et du Développement Durable du Territoire, le Commissariat National du Littoral, l'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement (ANPE), l'Agence Nationale pour la Conservation de la Nature, les Agences de Bassins Hydrographiques. Elle a également renforcé son cadre législatif et réglementaire en révisant, modifiant de nombreuses lois et en promulguant de nouvelles, telles la loi 02-02 de préservation du littoral, la loi 0111 relative à la pêche et à l'aquaculture, la loi 03-10 de protection de l'environnement dans le cadre du développement durable, la loi 01-19 de gestion des déchets solides, la loi 03-03 du tourisme.

Malgré ce travail colossal, l'utilisation rationnelle des zones humides, milieux qui font partie des ressources les plus précieuses sur le plan de la productivité naturelle, de la biodiversité et des biens et services procurés, est encore loin d'être atteinte, comme l'illustre le cas du complexe des zones humides de Guerbes / Sanhadja. Afin de pallier ce manque, il est donc proposé, dans le cadre du présent projet, de doter le pays d'un instrument **participatif de planification et de gestion intégrée qui permette d'aboutir à une gestion rationnelle et durable des zones humides, alliant conservation et développement humain.**

En assurant une participation des acteurs et des groupes cibles dès le stade de sa conception, l'intégration de tous les secteurs (agriculture, pêche, forêts, hydraulique, environnement, tourisme, planification, urbanisme...), l'analyse du contexte socio-économique et des politiques et législations, et l'harmonisation avec les instruments de planification, ainsi que le développement d'un mécanisme de suivi, le projet s'inscrit dans les objectifs généraux et opérationnels du **Plan stratégique Ramsar 2003-2008** qui préconisent l'intégration de l'utilisation rationnelle des zones humides dans le développement durable et l'élaboration de plans de gestion et de surveillance.

Le projet comporte déjà la plupart des recommandations de la Session technique du **MedWet/Com6**, du 15 décembre 2004, telles :

- un travail d'évaluation basé sur une définition précise des besoins des utilisateurs assurant le recueil de données clés pour soutenir des prises de décision informées ;
- des évaluations concernant les facteurs de changement directs et indirects permettant la mise en œuvre de politiques dans les secteurs qui mettent en jeu les facteurs clés de changements ;
- des évaluations basées sur le savoir et menées à différentes échelles, impliquant la participation d'experts en communication, éducation et sensibilisation pour transmettre des messages clairs vers les acteurs et les décideurs ;

- la mise à profit des nouvelles technologies ainsi que le potentiel des techniques de télédétection, en assurant la participation de l'Agence Spatiale Algérienne (ASAL) et l'utilisation des données du satellite algérien ALSAT1 pour le suivi saisonnier du complexe ;

En intégrant de plus les **concepts innovants** de dynamique spatio-temporelle des écosystèmes, de vulnérabilité des ressources naturelles, fauniques et floristiques, et le paiement pour services environnementaux (PSE) ou retours sur investissement obtenus par la conservation des zones humides, il constituera un **projet phare au niveau du bassin méditerranéen**.

## **PARTIE 2 : STRATEGIE**

Ce projet s'inscrit dans les priorités définies dans le 2<sup>e</sup> **Cadre de Coopération entre le Gouvernement Algérien et le PNUD - CCP 2002-2006**, et dans l' **UNDAF-Algérie 2002-2006**. En effet, il contribuera à chacun des quatre objectifs stratégiques du cadre commun d'assistance et de fonctionnement du système de coordination résidente en Algérie, soit :

La méthodologie d'élaboration participative du descriptif de projet a permis de faire intervenir aussi bien les représentants de la société civile sur place notamment l'organisation de douars et d'agriculteurs, que les structures décentralisées de la région.

Cette méthodologie a permis de recenser les différentes interventions dans la zone du projet d'une part, et d'identifier les besoins réels des populations d'autre part.

A travers cette méthode, le projet assure non seulement la participation active de tous les acteurs mais également l'appropriation du projet et de ses résultats. La pérennité des actions menées à travers le projet sera ainsi acquise.

Une exécution nationale mais décentralisée du projet sur le plan des activités aidera à faire participer le maximum d'acteur dans la région.

Un renforcement des capacités des ONG et des représentants de la société civile sera assuré par les spécialistes du WWF, organisation reconnue mondialement pour son expérience dans le domaine.

En encourageant la participation des femmes des communautés rurales, en particulier dans le cadre des programmes de sensibilisation, d'éducation ainsi que par la mise en place des 2 projets pilotes prévus, et en appliquant une politique de discrimination positive en matière de recrutement, le projet contribuera à l'**autonomisation des femmes**, objectif clé du Millénaire pour le développement.

Par le **mécanisme de suivi et d'évaluation** de la mise en œuvre du plan de gestion et de la stratégie de conservation, qui sera élaboré dans le cadre de ce projet, la **pérennisation des résultats sera assurée**.

Avec un système de partage des coûts et la mobilisation de ressources auprès de nouveaux bailleurs de fonds internationaux comme le WWF et TdV, **le projet contribue à l'efficacité de la gestion des programmes du PNUD**, comme le veut le 2<sup>e</sup> CCP. Il contribue, de plus, à **l'amélioration de l'efficacité nationale** en assurant une direction nationale du projet, une approche participative de sa conception (avec la définition des grands axes par les divers acteurs, incluant société civile et riverains), et en fournissant de nouveaux instruments pour l'élaboration de plans de gestion intégrée.

Le champ d'intervention et les résultats du projet pourront avoir un effet de levier sur divers programmes nationaux.

### **Stratégie de partenariat**

Le projet comporte un axe transversal de **transfert de connaissances par l'intermédiaire d'un partenariat international** avec le **World Wildlife Fund (WWF)**, première organisation mondiale scientifique de protection de la nature, et la Station Biologique Tour du Valat (TdV), centre de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes, qui effectueront des missions techniques régulières au cours des 24 mois de réalisation du projet.

La participation active de **World Wildlife Fund (WWF)**, qui dispose d'un réseau opérationnel dans 96 pays et propose 12000 programmes de protection de la nature, est un indicateur de l'importance du projet et en garantit la nature scientifique. De plus, le WWF ayant une philosophie fondée sur le dialogue et recherchant la concertation et l'implication de l'ensemble des acteurs concernés (communautés locales, entreprises, gouvernements, organisations internationales et non gouvernementales), cela permet d'assurer la mise en œuvre de solutions concrètes et durables dans le cadre du projet. De par ses actions portant sur les forêts, océans et côtes, eaux douces, les espèces, et les changements climatiques, tout en

mettant l'accent sur le développement durable, le WWF possède l'expertise idéale pour le site de Guerbes-Sanhadja qui intègre une variété d'écosystèmes dont les systèmes marins et côtiers. WWF a, de plus, une riche expérience en **organisation de programmes de formation et de renforcement de capacités**, faisant intervenir un vaste réseau de laboratoires et de centres de recherche européens pour des visites, échanges, stages intensifs.... En ce qui concerne le **renforcement des ONG**, WWF apportera une contribution particulière en favorisant le développement de mesures d'accompagnement et d'appui nécessaires afin d'assurer leur participation active dans le projet.

L'implication de la **Tour du Valat (TdV)**, organisme privé français spécialiste en élaboration de plans de gestion intégrée pour l'utilisation rationnelle des zones humides – sollicité depuis sa création en 1948 par différents organismes pour réaliser des plans de gestion dans tout le bassin méditerranéen –, permettra d'assurer le succès du projet. Comportant un volet de développement d'alternatives de productions respectueuses des zones humides, le projet profitera grandement des résultats obtenus par les hydrologues, botanistes, zoologistes, géographes et socio-économistes de TdV dans le cadre de leur programme pluridisciplinaire de recherche, basé sur l'étude du fonctionnement des écosystèmes des zones humides et le développement de mesures agri-environnementales appropriées. Le rôle de TdV sera principalement centré sur **l'assistance technique et le transfert de connaissances** dans le domaine des plans de gestion intégrée de zones humides et de leur suivi.

### **PARTIE 3 : ARRANGEMENTS DE GESTION**

Le PNUD veillera à l'exécution des activités du projet selon les procédures et les règlements requis dans le cadre de l'exécution nationale (NEX).

Néanmoins, la réalisation de ces objectifs reste tributaire de l'engagement des partenaires à remplir leurs obligations, notamment par la mise à disposition de la contribution locale ainsi que par l'affectation des moyens matériels et humains requis.

Le projet étant inscrit sous la modalité d'exécution nationale (NEX), l'exécution de celui-ci sera confiée à la Direction Générale des Forêts (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural).

Les procédures du PNUD, applicables à l'Exécution Nationale constituent une partie intégrante du présent descriptif de projet.

Aussi, l'Agence d'Exécution, procédera à la nomination d'un / une **Directeur (trice) National de Projet (DNP)**, qui sera recruté sur les fonds du projet et assurera la coordination entre les différents partenaires et la réalisation des activités du projet.

Les modalités de paiement appliquées actuellement par le PNUD seront appliquées à ce projet.

Le **Comité de pilotage** constitué dans le cadre du projet assurera le suivi continu de la réalisation des objectifs et activités du projet. Il établira, avec la Direction Générale des Forêts (DGF) du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, un échéancier de travail et de réunions et veillera à son exécution.

Un **Comité Directeur**, composé d'un représentant de chacun des bailleurs de fonds – PNUD, DGF, WWF et TdV –, se réunira 2 fois par an, ou plus s'il y a lieu, afin de vérifier l'avancement du projet et de prendre des décisions sur les actions à mener, pour en optimiser la teneur et le déroulement.

### **Partie IV. Suivi et évaluation**

Les procédures du PNUD en matière de suivi et évaluation seront appliquées pour assurer la transparence de l'utilisation des ressources du projet et une participation aussi large que possible des différents partenaires.



Le DNP soumettra aux membres du Comité de Pilotage des rapports périodiques sur l'Etat d'avancement du projet. Le projet fera également l'objet d'une évaluation finale conformément aux règles et procédures du PNUD.

#### **Partie V. Contexte juridique**

Le présent document de projet constitue l'instrument visé à l'Article premier de l'Accord type d'assistance de base conclu entre le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé le 20 juillet 1977 par les parties en cause.

Aux fins de l'Accord-type de base, l'agent d'exécution du pays hôte sera l'organe gouvernemental de coopération décrit dans ledit Accord.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document de projet qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires du document de projet n'ont pas d'objections à l'égard des changements proposés :

- (a) Les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif du projet.
- (b) Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les résultats et les activités du projet, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation ; et
- (c) Les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture des apports prévus d'un projet, l'accroissement, dû à l'inflation, des dépenses d'experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisme en cause.



## SECTION II. CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES

SECTION II. CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES		
Effet escompté tel qu'il est énoncé dans le Cadre de résultats du pays : Planification rationnelle et durable de zones humides Ramsar, alliant protection des ressources naturelles et de la biodiversité au développement humain, et contribuant à la mise en œuvre de : stratégies nationales de biodiversité, de lutte contre la désertification et de réduction de la pauvreté.		
Indicateur d'effet tel qu'il est énoncé dans le Cadre des résultats et des ressources du programme, y inclus les activités de base et la cible : Plan de gestion intégrée du site Ramsar du complexe des zones humides de Guerbes-Sanhadja.		
Ligne de service du CFP : Préservation de l'environnement / réformes économiques et gouvernance / réduction de la pauvreté / genre.		
Stratégie de partenariat : Un comité de pilotage intersectoriel assurera l'intégration de tous les secteurs dans le développement du projet. Le partenariat international avec le World Wildlife Fund (WWF), première organisation mondiale scientifique de protection de la nature, et la Station biologique Tour du Valat, spécialiste dans l'élaboration de plan de gestion de zones humides au niveau du bassin méditerranéen, assurera un transfert de connaissances de qualité et la participation active des ONG.		
Titre et numéro du projet : Élaboration d'un plan de gestion intégrée du site Ramsar du complexe des zones humides de Guerbes-Sanhadja.		
Produits prévus	Activités prévues	Apports Budget \$
<p>1. Plan de gestion intégrée du site Ramsar du complexe des zones humides de Guerbes-Sanhadja, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ cartes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ des espèces floristiques vulnérables et endémiques</li> <li>○ des zones critiques pour les espèces fauniques clés</li> <li>○ de la dynamique saisonnière et inter-annuelle des eaux de surface</li> <li>○ socio-économique</li> <li>○ pressions et acteurs</li> <li>○ zonage</li> <li>○ concepts</li> <li>○ schéma d'aménagement</li> </ul> </li> <li>➤ Un système de suivi et d'évaluation</li> <li>➤ 2 projets pilotes</li> </ul>	<p>1.1 Constitution et fonctionnement d'un comité de pilotage et coordination du projet</p> <p>1.2 Élaboration et exécution du programme de sensibilisation, d'éducation, de communication et de renforcement des capacités avec un encouragement de la participation des femmes des communautés rurales – thématique : biens et services procurés par les zones humides, leur utilisation rationnelle et gestion</p> <p>1.3 Diagnostic et évaluation des ressources naturelles, du contexte socio-économique, des politiques et législations, des pressions et sources de pression; zonage et élaboration du plan de gestion intégrée axé sur des sources alternatives de production respectueuses de l'environnement</p> <p>1.4 Conception du système de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du plan de gestion et de la stratégie de conservation</p> <p>1.5 Conception et réalisation de 2 projets pilotes de conservation et de développement rural durable</p>	<p>Frais de fonctionnement (réunions &amp; actions de coordination) : <b>19 200</b></p> <p>Personnel : Frais de fonctionnement (ateliers et actions de sensibilisation et formation) : Matériel bureau &amp; équipements : Audiovisuel &amp; impression : <b>131 600</b></p> <p>Personnel : Frais de fonctionnement (ateliers et études ponctuelles) : Équipement : Audiovisuel &amp; impression : <b>96 000</b></p> <p>Personnel : Frais de fonctionnement (ateliers) : <b>21 000</b></p> <p>Matériel et biens : Voyages : <b>22 000</b></p>

	1.8 Gestion Globale	Personnel Voyages Divers	100 200
--	---------------------	--------------------------------	---------

**SECTION III. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET TOTAL**

proj.	PRODUIT ESCOMPTE	ACTIVITES CLES	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	Part en. resp.	Budget prévisionnel		
												Fonds	Donateur	Description
	Plan de gestion intégrée du complexe des zones humides de Guerbes - Sanhadja disponible, avec :	Constitution et fonctionnement du Comité de pilotage	X	X	X	X	X	X	X	X	DGF	Gouv / PNUD	72100 Frais d'opération-Services	19 200
	rapports et cartes :	Élaboration et exécution d'un programme de sensibilisation, d'éducation, de communication et de renforcement des capacités avec encouragement de la participation des femmes de communautés rurales et la création d'un centre éducatif pour enfants sur les zones humides	X	X	X	X	X	X	X	X	DGF	Gouv	71300 Personnel local	20 000
	o espèces floristiques vulnérables et endémiques										DGF	Gouv	71200 Personnel international	25 000
	o zones critiques pour espèces fauniques clés										DGF	Gouv	72500 Matériel bureau	5 000
	o dynamique saisonnière et inter-annuelle des eaux de surface										DGF	WWF	72800 Équipement NTI	13 754
	o composantes socio-économiques pressions et acteurs										DGF	WWF	74200 Audiovisuel & impression	22 000
	o zonage										DGF	WWF	72100 Frais d'opération-Services	33 600
	o concepts	total											72200 Équipement bureau	13 000
	o schéma d'aménagement	Diagnostic, évaluation, zonage et élaboration du plan de gestion intégrée et de la stratégie de conservation	X	X	X	X	X	X	X	X	DGF	Gouv	71200 Personnel international	132 354
	o 10 étude ponctuelles										DGF	Gouv	71300 Personnel local	20 000
	<b>1 stratégie de conservation et 1 système de suivi et d'évaluation comprenant :</b>										DGF	Gouv	72100 Frais d'opération-Services	30 000
	o 1 Système de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du plan de gestion et de la stratégie de conservation	Conception du système de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du plan de gestion et de la stratégie de conservation						X			DGF	PNUD	72100 Frais d'opération-Services	18 000
	o 1 Système d'évaluation des paiements pour services environnementaux (PES)										DGF	PNUD	71300 Personnel local	3 000
	<b>2 Projets pilotes exécutés</b>													21 000
	<b>1 Centre éducatif pour enfants sur les zones humides aménagés</b>	Conception et réalisation de 2 projets pilotes de conservation et de développement rural durable avec encouragement de la participation de femmes	X	X	X	X	X	X	X	X	DGF	PNUD	72300 Matériel et biens	10 000
											DGF	PNUD	71600 Voyages	12 000
		Gestion / Coordination globale du projet	X	X	X	X	X	X	X	X	DGF	PNUD	71400 Services contractuels	22 000
											DGF	PNUD	72200 Équipement bureau	24 200
											DGF	PNUD	72800 Équipement NTI	32 000
														13 000

À compétences égales, le recrutement de femmes sera favorisé.



	<p>programmes radio est conçue et diffusée. Des articles sur le déroulement du projet sont publiés régulièrement dans le journal local et dans le journal officiel.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ des ONG locales / associations oeuvrant dans le secteur de l'environnement sont renforcées.</li> <li>➤ 1 centre éducatif pour jeunes sur les zones humides est aménagé.</li> </ul>	<p>douars et Comités techniques communaux. 1 film, une série de programmes radio et des articles de journaux portant sur le déroulement du projet et la réalisation des 2 projets pilotes sont disponibles à la Conservation; des forêts de Skikda et à la Direction Générale des Forêts à Alger à l'achèvement du projet. Une copie du matériel de vulgarisation et audiovisuel est disponible aux bureaux de WWF-Méditerranée à Rome et de Ramsar à Gland.</p> <p>➤ ONG / associations environnementales de Skikda et Ben Azzouz participent au programme de sensibilisation et aux activités d'élaboration du plan de gestion intégrée dès la fin du 1<sup>er</sup> trimestre.</p> <p>➤ Le 8<sup>e</sup> trimestre, le centre éducatif sur les zones humides existe dans le chef lieu de la commune de Ben Azzouz et est utilisé par les étudiants de la commune et de la daïra, et des daïras voisines.</p>	
<p>Réformes économiques et gouvernance</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 comité de pilotage est constitué et est opérationnel.</li> <li>➤ Des instruments de concertation sociale et de communication sont développés / consolidés par des sessions de renforcement des capacités en gestion, et de contrôle et suivi de la mise en œuvre de programmes et projets.</li> <li>➤ 1 transfert de connaissances a été effectué auprès du personnel technique des services décentralisés, concernant l'élaboration de plan de gestion intégrée par le biais d'un atelier de méthodes d'évaluation et de planification.</li> <li>➤ Les schéma, plans et programmes de développement concernant la Wilaya de Skikda :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Schéma directeur de développement (2002),</li> <li>○ zonage du littoral (2004),</li> <li>○ Programme de développement économique à moyen terme 2003-2007, incluant le Programme de relance économique pour la pêche et l'aquaculture;</li> <li>○ Plan d'aménagement côtier (2003) ;</li> <li>○ Stratégie de développement rural durable – 2014-2013-;</li> </ul> </li> </ul>	<p>➤ Des réunions de planification et de coordination sont tenues régulièrement, dès le 1<sup>er</sup> trimestre et tout au long de la réalisation du projet, au siège de la Conservation des Forêts à Skikda avec la participation d'un représentant de chacun des services décentralisés de la Wilaya de Skikda, 1 représentant des riverains, des pêcheurs, des industriels et des secteurs associatif, universitaire et des médias</p> <p>➤ Le mécanisme déjà existant dans le cadre des projets de proximité de développement rural (PPDR) – les Comité de riverains, Comité de douars, Comité technique communal et Comité technique de daïras- , ainsi que les chambre des pêcheurs et du tourisme sont renforcés à la fin du 2<sup>e</sup> trimestre et sont employés.</p> <p>➤ A la fin du 1<sup>er</sup> trimestre, le personnel technique sélectionné de la Conservation des forêts, et des direction des services agricoles, de l'hydraulique, de l'environnement, des pêches, du tourisme, de la planification et de l'urbanisme de la Wilaya de Skikda, et les professeurs concernés des universités de Annaba et d'El Tarf, sont formés et sont prêts à participer au processus d'élaboration du plan de gestion intégrée. <i>see skikda</i></p> <p>➤ La proposition d'harmonisation des schémas, plans et programmes concernant la Wilaya de Skikda est disponible à la Conservation des Forêts de Skikda et à la DJSF à la fin du 7<sup>e</sup> trimestre.</p>	<p>➤ Définition inadéquate des rôles</p> <p>➤ Partage des responsabilités inapproprié</p> <p>➤ Définition inadéquate des relations hiérarchiques entre acteurs du projet</p> <p>➤ Processus décisionnels mis en place inappropriés</p> <p>➤ Mécanismes de communication mis en place inappropriés</p> <p>➤ Désengagement des acteurs des services décentralisés</p> <p>➤ Désengagement d'acteurs de la société civile</p> <p>➤ Renforcement des capacités inadéquate</p> <p>➤ Prévision inadéquate des moyens de locomotion</p> <p>➤ Difficultés d'obtention des schémas, programmes et plan de développement</p> <p>➤ Réticences à la modification des schémas et plans existants</p> <p>➤ Complexité des processus de modification</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Plan décennal de développement agricole, forestier et rural – 2004–2013 ; et</li> <li>o Le plan de développement de la Zone d'Expansion Touristique de La Marsa et les futurs plans pour les ZET de Kef Fatima et des Ruines Saintes de Guerbes,</li> <li>o l'étude de la Direction de l'hydraulique pour la régularisation de l'Oued El Kebir ;</li> </ul> <p>sont révisés sur la base des recommandations apportées par le plan de gestion intégrée et une proposition d'harmonisation est élaborée.</p> <p>➤ L'analyse des ordonnances, lois et décrets pouvant avoir des impacts sur la mise en œuvre du plan de gestion intégrée du complexe des zones humides est effectuée, les incohérences sont relevées et 1 proposition d'harmonisation du cadre législatif est rédigée.</p>		<p>➤ Aléas du processus d'harmonisation du cadre législatif</p>
<p>➤ La proposition d'harmonisation du cadre législatif est disponible à la Conservation des Forêts de Skikda et à la DGF à la fin du 7<sup>e</sup> trimestre.</p>			



<p>Réduction de la pauvreté</p>	<p>➤ 2 projets pilotes de mise en place d'alternatives de production assurant la protection de biens et services procurés par le complexe des zones humides, sont exécutés sur 2 sites sensibles du complexe des zones humides qui subissent les pressions les plus critiques, identifiés lors de la phase de diagnostic et d'évaluation.</p> <p>➤ Un plan de gestion intégrée du site RAMSAR Guerbes-Sanhadja a été produite pour favoriser le développement socio-économique durable de la zone à moyen et long terme. L'expérience des deux projets pilotes servira de levier lors de sa mise en œuvre et facilitera son exécution.</p>	<p>➤ Sur les 2 sites sélectionnés, dès la fin de la 1<sup>ère</sup> année, les activités contribuant à la dégradation des ressources naturelles sont abandonnées au profit d'activités de production fortement génératrices de revenus et favorisant la conservation du milieu. Au terme des 24 mois, les riverains concernés par les 2 projets pilotes voient leurs sources de revenus augmenter et leur cadre de vie amélioré.</p> <p>➤ Le plan de gestion intégrée du site Ramsar du complexe des zones humides Guerbes-Sanhadja, intègre le développement de sources alternatives de revenus respectueuses de l'environnement, et est disponible dès la fin du 3<sup>e</sup> trimestre à l'APC de Ben Azzouz, à la Conservation des Forêts de Skikda et à la DGF à Alger.</p>	<p>➤ Critères de sélection des sites inadéquats</p> <p>➤ Définition inadéquate des activités alternatives de production</p> <p>➤ Inadéquation des équipements prévus et acquis</p> <p>➤ Désengagement d'acteurs de la société civile</p> <p>➤ Engagements financiers non respectés par les bailleurs de fonds</p> <p>➤ Absence de maîtrise du rythme</p>
<p>Promotion des femmes</p>	<p>➤ Des femmes des communautés rurales sont sensibilisées et participent à l'exécution des deux projets pilotes.</p> <p>➤ Des femmes sont recrutées dans le cadre du projet et participent activement à la conception et réalisation des activités.</p>	<p>➤ Des femmes des mechtates (les communautés de Ben Azzouz, Djendel et La Marsa) sont sensibilisées à la problématique de l'utilisation rationnelle des zones humides dans leur douar dès le 3<sup>e</sup> trimestre. Des femmes des sites visés par les deux projets pilotes participent activement à leur exécution.</p> <p>➤ Une politique de discrimination positive en matière de recrutement est appliquée dans le cadre du projet. Des femmes professionnelles participent aux réunions du Comité de pilotage et à celles des Comités techniques. Dès le 1<sup>er</sup> trimestre, elles contribuent activement à l'élaboration du projet.</p>	<p>➤ Opposition masculine due à une approche inappropriée de sensibilisation</p> <p>➤ Non transparence du processus de recrutement.</p>